

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017 A 19H00

L'an **deux mil dix-sept, le vingt-sept juillet à 19h00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **19 juillet 2017**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Dominique LEBLANC, Jean PROFIT, Yves HERMAN, François SALING Lucienne DESOGUS, Frédéric BAUMANN et Céline HOTTIER.

Absents excusés et procurations :

Isabelle FILORIZZO, Samaye TURKELI, Linda ALESSI
Areskya MEZIANI donne procuration à M. Yves HERMAN
Walter GATTERA donne procuration à M. Tulio PALA
Fabrice DAMILO, Souhaila BOUKROUNA, Dominique MERTZ

Adoption du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal décide d'approuver **à l'unanimité** le compte rendu de la dernière réunion.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : **M. Jean Profit**.

I) FINANCES

I.A. CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil Municipal, après la réunion de la commission d'adjudication et d'appels d'offres du 28 juin 2017 et du rapport d'analyse des offres de l'architecte WMG en date du 10 juillet 2017, décide **à l'unanimité** :

- **de suivre et de valider** les propositions du maître d'œuvre WMG-ARCHITECTE.
- **d'attribuer** les lots 1 à 13 rentrant dans le cadre de la construction d'un périscolaire et d'une école élémentaire aux entreprises précisées dans le tableau ci-après.
- **d'autoriser** le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

<u>LIBELLES DES LOTS</u>	<u>ENTREPRISES - VILLES</u>	<u>MONTANTS MARCHE DE BASE HORS OPTIONS ET PLUS VALUE</u>	<u>OPTION/PLUS VALUE HT</u>	<u>MONTANTS HT AVEC PLUS VALUE ET OPTIONS</u>	<u>MONTANTS TTC</u>
1-VRD	MAEVA -HAMBACH	204 583,80 €	24 065,30 €	228 649,10 €	274 378,92 €
2-GROS ŒUVRE	IRION - SARRE UNION	214 196,14 €		214 196,14 €	257 035,37 €
3-OSSATURE BOIS	CCM - VOELLERDINGEN	337 276,42 €		337 276,42 €	404 731,70 €
4-ETANCHEITE ET ZINGUERIE	CCM - VOELLERDINGEN	75 332,31 €		75 332,31 €	90 398,77 €
5-MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	SCHREIBER - ROUHLING	82 800,00 €		82 800,00 €	99 360,00 €
6-PLATRERIE FAUX PLAFONDS	BATI-CONCEPT - FORBACH	72 509,40 €		72 509,40 €	87 011,28 €
7-ELECTRICITE	STARCK - THEDING	98 765,60 €	14 271,00 €	113 036,60 €	135 643,92 €
8-CHAUFFAGE VENTILATION	SCHAEFFER ET CIE - MEISENTHAL	105 351,00 €		105 351,00 €	126 421,20 €
9-SANITAIRE ET PLOMBERIE	SCHAEFFER ET CIE - MEISENTHAL	13 140,00 €		13 140,00 €	15 768,00 €
10-CHAPES ET CARRELAGES	PRINZ - SARREGUEMINES	28 125,00 €		28 125,00 €	33 750,00 €
11-MENUISERIE INTERIEURE	PFIRCH HUBERT - GROBLIEDERSTROFF	59 453,80 €	4 856,00 €	64 309,80 €	77 171,76 €
12-PEINTURES	RFPB-THEDING	20 795,75 €	1 000,00 €	21 795,75 €	26 154,90 €
13-SOLS SOUPLES	PRINZ - SARREGUEMINES	24 270,00 €		24 270,00 €	29 124,00 €
		1 336 599,22 €	44 192,30 €	1 380 791,52 €	1 656 949,82 €

II) DIVERS

II.A. Modification des rythmes scolaires (information)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande conjointe des conseils d'école primaire et maternelle et de la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017, le Directeur Académique a accepté le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017.

II.B. Aménagement des chemins piétonniers

Le cabinet ADL de Woustviller à réaliser une estimation des travaux de mise aux normes des chemins piétonniers rue du Wimborn, de Cocheren et rue de la Liberté.

Le coût des travaux serait le suivant :

- Rue du Wimborn vers la rue de la Liberté : 27.555,01 € HT
- Rue de la Liberté vers rue de Cocheren : 50.878,55 € HT

Ces montants comprennent les honoraires du bureau d'étude ainsi que la fourniture et pose d'un éclairage public. Ils ont été rectifiés, le bureau d'étude s'étant aperçu de l'erreur.

II.C. Contrat de transport scolaire avec la Société TRANSDEV GRAND EST suite à la mise en place de la semaine de 4 jours.

La mise en place de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017 nécessite la renégociation du contrat de transport qui nous lie avec la société TRANSDEV GRAND EST. Après consultation les prix proposés seront les suivants :

- Pour un ramassage les lundis, mardis, jeudis et vendredis le tarif journalier sera de 126,32 € HT (le tarif en 2016 était de 124,45 € HT). Sachant que le transport du mercredi était facturé 62,23 € HT l'économie sera pour la rentrée scolaire 2017-2018 de 2.240,28 € HT.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant au contrat de transport de la société TRANSDEV GRAND EST applicable à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 pour un tarif **126,32 € HT par jour de fonctionnement** pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

II.D. Personnel Communal

Modification de la délibération du conseil municipal du 7 juin 2007 relative à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire

(Décret 2002-63 du 14/01/2002 – Arrêté du 12.05.2014)

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **de modifier** comme suit la délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2007 portant modification du régime indemnitaire (IFTS) pour le cadre d'emploi des attachés et ce suite à l'avancement depuis le 1^{er} juillet 2017, de l'attaché territorial en place au grade d'attaché principal.

Le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires varie en fonction du travail fourni et de l'importance des sujétions liées à l'exercice des fonctions.

Les montants moyens annuels sont fixés par arrêté ministériel. L'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne pourra excéder, à titre individuel, huit fois le montant annuel moyen propre à chaque catégorie.

L'autorité territoriale procédera par arrêté municipal aux attributions individuelles par la modulation du taux moyen annuel attaché à la catégorie dont relève l'agent, multiplié par un coefficient compris entre 0 et 8, entre l'ensemble des bénéficiaires grade par grade dans la limite du crédit ouvert annuellement par l'assemblée délibérante.

GRADES CONCERNES	MONTANT DE LA REFERENCE ANNUELLE (valeur 1^{er} juillet 2017)*	COEFFICIENT PAR GRADE
ATTACHE	1.091,71 €	de 0 à 8
ATTACHE PRINCIPAL	1.488,90 €	de 0 à 8

* (montant de la référence annuelle susceptible d'augmenter)

II.E. LOCATION DU FOYER SOCIO-CULTUREL PAR MME NAILI DES 1^{er} ET 2 JUILLET 2017

Le Maire informe ses collègues des désagréments subis par Mme NAILI lors de la location de la salle du foyer socio-culturel le week-end du 1 au 2 juillet 2017.

Cette personne a en effet été confrontée à un problème de refoulement d'eaux usées dans la cuisine, le local de stockage de la vaisselle créant des odeurs nauséabondes. Après la location, l'intervention d'une entreprise a permis de trouver l'origine de ce désordre. En effet, un bouchon se serait créé dans la canalisation chargée d'évacuer les eaux usées.

Le Maire compte tenu de ces éléments propose, soit le remboursement de la location à l'intéressée soit une location gratuite.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire, décide **à l'unanimité** :

- **de rembourser** l'intéressée de sa location de **300 €**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30